



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française
Polynésie française

ARRÊTÉ N° 2024- 130 DU 17 OCTOBRE 2024
APPROUVANT LA LISTE D'APTITUDE DES CANDIDATS ADMIS PAR
LA COMMISSION DE SÉLECTION DES EMPLOIS RESERVES

—
DEUXIEME SESSION DE L'ANNEE 2024

Le président,

Vu l'ordonnance n°2005-10 modifiée, ratifiée par la loi n°2007-224 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 modifié, fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, et notamment ses articles 12 à 17 ;

Vu l'arrêté n°37-2021 du 17 décembre 2020 désignant le représentant des communes à la commission de sélection des emplois réservés de la fonction publique des communes de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n°2022-84 du 16 décembre 2022 désignant le membre du conseil d'administration du centre de gestion et de formation siégeant au sein de la commission de sélection des emplois réservés de la fonction publique des communes de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n°2023-029 du 28 avril 2023 portant suppléance d'un membre désigné en qualité de personnalité qualifiée au sein de la commission de sélection des emplois réservés de la fonction publique des communes de la Polynésie française ;

Vu la publication sur le site internet du centre de gestion et de formation du lundi 2 septembre au jeudi 6 septembre 2024 invitant les travailleurs handicapés à s'inscrire en vue de passer l'entretien de la deuxième session de la commission de sélection des emplois réservés de l'année 2024 ;

Vu les 5 candidatures réceptionnées au centre de gestion de formation avant la date de forclusion du 6 septembre 2024 ;

Vu l'examen de recevabilité des dossiers de candidatures validés et la liste des 4 candidats sélectionnés à un entretien par la commission le 9 septembre 2024 ;

Vu les convocations du président du centre de gestion et de formation du 17 septembre 2024 adressées aux candidats sélectionnés ;

Vu les entretiens qui se sont déroulés le 3 octobre 2024 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le candidat dont le nom figure sur la liste d'aptitude annexée au présent arrêté est déclaré apte au recrutement lors de la deuxième session de l'année 2024 de la commission de sélection des emplois réservés.

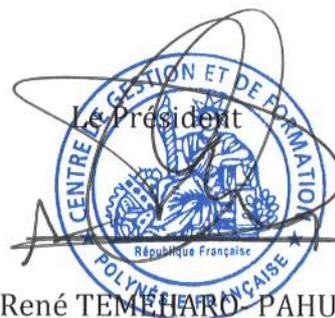
Conformément aux dispositions de l'article 15 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011 susvisé, l'inscription sur cette liste ne vaut pas recrutement. La nomination du lauréat est prononcée conformément aux dispositions de l'article 39 de l'ordonnance du 4 janvier 2005 susvisée.

La personne, reconnue travailleur handicapé, recrutée par la voie des emplois réservés est susceptible d'être nommée fonctionnaire stagiaire conformément aux dispositions de l'article 46 de l'ordonnance du 4 janvier 2005 susvisée.

Article 2 : La présente liste d'aptitude sera affichée au centre de gestion et de formation pendant deux mois, publié sur le site internet du centre de gestion et de formation et notifiée à chacun des lauréats.

Article 3 : Conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de la Polynésie française dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès du président du centre de gestion et de formation. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception d'une réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet.

Article 4 : Le directeur général des services du centre de gestion et de formation est chargé de l'exécution de la présente délibération.



M. René TEMEHARO PAHUIRI

Le président du centre de gestion et de formation certifie sous sa responsabilité, conformément à l'article L2131-1 du CGCT, le caractère exécutoire de l'arrêté :

- Transmis au représentant de l'Etat le :
- Publié ou affiché le :
- Retiré le :



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

**COMMISSION DE SELECTION DES EMPLOIS RESERVES
LISTES DES CANDIDATS ADMIS SUR LA LISTE D'APTITUDE DE LA DEUXIEME SESSION
DE L'ANNEE 2024.**

A la suite des entretiens qui se sont déroulés le 3 octobre 2024, au sein du Centre de Gestion et de Formation, les membres de la commission de sélection des emplois réservés ont validé la liste des candidats aptes au recrutement sans concours par la voie des emplois réservés, de la deuxième session de l'année 2024.

Candidats au cadre d'emplois « maîtrise » (catégorie B) des spécialités administratives et technique

LISTE DES CANDIDATS ADMIS PAR ORDRE ALPHABETIQUE

Spécialité administrative

Candidats
Poaru MAONO

Spécialité technique

NEANT

Candidats au cadre d'emplois « conception-encadrement » (catégorie A) de la spécialité administrative

LISTE DES CANDIDATS ADMIS PAR ORDRE ALPHABETIQUE

Spécialité administrative

NEANT

Papeete le 4 octobre 2024

Heitiare RICHMOND
Personnalité qualifiée
Représentante du monde
du handicap

Damas TEUIRA
4^{ème} Vice-Président du
CGF
Maire de Mahina

Tepuaraurii TERIITAHU
1^{ère} Vice-Présidente du
CGF
Conseillère municipale de PAEA